

1- CONTEXTE

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) – 11 communes et 12 000 habitants – est engagée depuis 2005 dans une démarche de développement durable. Depuis 2014, elle a lancé l'élaboration d'un second programme d'actions Agenda 21 et a sollicité l'accompagnement de l'Ifrée.

2- OBJECTIFS

Les objectifs identifiés au lancement de l'élaboration du 2nd programme d'actions, sont :

- Apporter une méthode générale de travail à la CCE pour élaborer son 2nd Agenda 21,
- Intégrer une démarche participative au projet, pour que les actions soient portées par la CCE, mais aussi par des communes membres de celle-ci et des acteurs locaux (associations...),
- Resserrer le programme d'actions pour une meilleure visibilité de la politique de développement durable de la structure, et pour en faciliter le suivi / évaluation.

3- REALISATION

JANVIER / FEVRIER 2015

➤ **Accompagnement à la prise de fonction**

Le poste de chargé de mission développement durable a été confié à une nouvelle personne, pour le premier semestre 2015. Le début d'année a consisté à accompagner cette personne pour qu'elle puisse poursuivre la coordination de l'élaboration du second Agenda 21.

➤ **La mobilisation des acteurs locaux pour la mise en place de 4 « ateliers thématiques » de travail**

Tout d'abord, l'appui a porté sur l'aide à l'identification des acteurs locaux susceptibles de participer aux ateliers de réflexion.

Ensuite, la méthode de mobilisation / recrutement de ces acteurs a été codéfinie entre l'Ifrée et la CCE : modalités de prise de contact, courrier de sollicitation, rédaction d'un cadre de travail commun des ateliers...

MARS A JUIN 2015 :

➤ **Le lancement et le déroulement des 4 « ateliers thématiques » de travail**

Début mars, une réunion de lancement des ateliers s'est tenue et pour laquelle l'Ifrée a construit la méthode d'animation de la séance. Puis, jusque juin, 17 séances de travail se sont déroulées, tous thèmes confondus. Les séances de travail ont duré une demi-journée et ont bénéficié d'un appui de l'Ifrée et du Graine Aquitaine. L'appui a consisté à préparer les séances et convenir des méthodes d'animation. Chaque atelier disposait d'un binôme/trinôme de référents (agents de la CCE) qui a assuré la coanimation (avec l'Ifrée ou le Graine) des temps de travail et la coproduction des comptes rendus. Les ateliers ont donc réussi à dégager des enjeux relatifs à la thématique sur le territoire de la CCE et à proposer une petite dizaine d'actions pour y répondre.

➤ **La formalisation du préprogramme d'actions de l'Agenda 21**

En juin, le comité de pilotage de l'Agenda 21 a pris connaissance des travaux conduits dans les 4 ateliers thématiques ainsi que des idées d'actions émises par des habitants sur un mur de contribution numérique. Cette séance a été préparée avec l'appui de l'Ifrée pour permettre aux membres du comité de pilotage de s'approprier facilement une masse importante d'information et de réflexion. Les enjeux identifiés et les propositions d'actions issus des ateliers ont été partagés par les membres du comité de pilotage. Ces derniers ont été accompagnés en séance pour qu'ils puissent faire émerger le préprogramme d'actions de l'Agenda 21 : formulation des actions et hiérarchisation de celles-ci dans le temps.

JUILLET A OCTOBRE 2015 :

➤ **L'appui à la méthodologie d'écriture des fiches-actions et la contribution à leur rédaction**

Après avoir produit le compte-rendu du comité de pilotage, l'Ifrée a apporté un soutien méthodologique à la CCE pour définir :

- une méthode appropriée d'écriture collaborative des fiches actions, impliquant les partenaires du territoire,
- les actions prioritaires du volet interne à l'administration, sur la base des idées des agents.

Pour le premier aspect, la CCE a repris la liste des actions validées par le comité de pilotage, y a effectué des ajustements (certaines actions ont au final été écartées par les pilotes de l'Agenda 21). Ce sont donc 24 actions qui constituent le programme d'actions de l'Agenda 21 (7 en faveur de l'énergie, 7 en faveur de l'environnement, 4 en faveur de l'Education, 3 en faveur des Solidarités et 3 considérées comme transversales).

L'Ifrée a d'abord aidé la CCE à repérer les 3 à 4 acteurs principaux susceptibles de contribuer à la définition du contenu des actions. La CCE a ainsi constitué son vivier de structures et personnes ressources en capacité d'enrichir les bases de fiches-actions.

Une base pour chaque fiche-action a été rédigée, pour moitié par l'Ifrée et pour moitié par la CCE, à partir des éléments produits dans les ateliers thématiques. Une relecture complète a été assurée par l'Ifrée et la CCE avant leur diffusion. L'Ifrée a créé, pour chacune des fiches-actions du programme d'actions, un fichier numérique partagé. La CCE s'est chargée de les transmettre aux acteurs concernés avec un mode d'emploi produit par l'Ifrée pour qu'ils apportent leurs idées sur les actions. La CCE ne voulait pas occasionner une nouvelle série de réunions pour effectuer ce travail, c'est pourquoi la méthode de contribution à distance sur un fichier partagé a été privilégiée.

Pour le deuxième aspect, l'Ifrée a aidé la CCE à bâtir un plan de recueil des idées des agents. Un mur de contribution a été installé dans les différents lieux de travail de la CCE. La chargée de mission a ensuite regroupé les propositions par thème. Les pilotes de l'Agenda 21 finaliseront, début 2016, le nombre d'actions qui constitueront le volet interne de l'agenda 21, entre 3 et 5 actions.

NOVEMBRE A DECEMBRE 2015 :

➤ **Finalisation des fiches actions du second programme d'actions de l'Agenda 21 – volet externe**

Dans une moindre mesure, les fiches-actions ont été renseignées par certains partenaires (une dizaine), et donc enrichies. L'Ifrée et la CCE ont ainsi pris un temps pour finaliser les 24 fiches-actions du volet externe du second programme d'actions Agenda 21.